

**18 - Politique publique en faveur des personnes âgées
Charte Alzheimer
Groupe communiste – Jean Jacques MOREAU**

Madame le Maire, cher.e.s collègues,

Avec cette Charte « Ville Aidante - Alzheimer », nous posons une véritable question de santé publique que la ville de Nantes a appréhendé avec la Maison des aidants dont l'objectif prioritaire est d'apporter une aide de proximité aux aidants et aux malades confrontés à une maladie dégénérative.

A l'heure où sa représentation sociale est souvent négative, la maladie d'Alzheimer semble cristalliser toutes les peurs liées au vieillissement et à la démence. L'irréversibilité du processus de destruction accentue son caractère dramatique. Au-delà de la perte de la mémoire, des capacités de compréhension et d'expression, c'est la perte d'identité qui nourrit les angoisses. Ces représentations ne facilitent pas la prise en charge et le soin du malade.

Dès lors, agir sur l'orientation, l'inclusivité et la sensibilisation à la maladie, comme le préconise la Charte soumise à notre approbation, contribue à donner une place au malade et à l'aidant dans la société.

De ce point de vue, permettez-moi quelques mots concernant les 11 millions de proches aidants, apportant une aide régulière et fréquente, dans un cadre non professionnel, à une personne malade, handicapée ou une personne âgée dépendante. Ces proches aidants assument un rôle indispensable, en l'absence de prise en charge collective suffisante.

Ce travail gratuit a un « coût » pour les personnes concernées, avec des conséquences concrètes dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Aider un proche, c'est faire de lui une priorité, quitte à s'oublier parfois, jusqu'à l'épuisement. Le manque de temps, la fatigue physique, la complexité des démarches administratives, la difficulté à gérer les situations d'urgence et le manque de soutien moral peuvent fragiliser l'aidant.

Selon les projections de l'Insee, près d'un Français sur trois aura plus de 60 ans à l'horizon 2060. Le nombre de personnes dépendantes pourrait doubler passant à 2,3 millions, ce qui impliquerait que le nombre d'aidants pourrait s'accroître proportionnellement pour atteindre 20 millions.

Dans ce contexte, reconnaître leur travail est une urgence. Reconnaître un statut particulier d'aidant, valoriser et rendre effectif le congé de proche aidant, dégager des modes d'indemnisation devient une nécessité absolue.

Au lieu de supprimer le remboursement de quatre médicaments reconnus utiles par les professionnels de la maladie d'Alzheimer, comme l'a fait le ministère de la santé il y a un peu plus d'un an, il y a urgence à faire de la santé une priorité dans notre pays.

Merci de votre attention